



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le jeudi vingt neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : DUONG Maire, LAMY, JOSQUIN, LACHEVRE, ROUXEL Adjoints, BIERRY, BERTOIS, GIMBERT, LEVIVIEN, NUTTENS, GAGNANT, DOHER Conseillers Municipaux.

Absent excusé : Monsieur René CARLIER

Absentes mais représentées par pouvoir :

Madame Carole ROGERS donne pouvoir à Madame Isabelle DUONG

Madame Aurélie DEMARCY donne pouvoir à Madame Christelle LACHEVRE

En préambule à cette réunion, Madame le Maire demande qu'une minute de silence soit faite en mémoire des victimes de l'attentat perpétré à Trèbes où le Lieutenant Colonel Arnaud BELTRAME s'est sacrifié pour sauver un otage.

Compte administratif et de gestion 2017 commune

Monsieur Gontran DEPIERRE, Percepteur, présente le résultat du compte administratif 2017 de la commune qui sont les suivants :

- Section Fonctionnement

* Dépenses	762 093.25 €
* Recettes	1 490 269.70 €

Soit un excédent 2017 de : + 728 176.45 €

- Section Investissement

* Dépenses	806 673.45 €
* Recettes	779 845.54 €

Soit un déficit 2017 de : - 26 827.91 €

Conformément aux dispositions réglementaires sur le vote par l'assemblée délibérante du compte administratif, Madame le Maire est sortie de la salle de conseil afin que les membres du conseil municipal puissent se prononcer sur le compte administratif.

Monsieur René Gagnant, Conseiller Municipal, doyen d'âge de cette séance, a présidé ce vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats 2017.

Après présentation des comptes de gestion 2017, identique au compte administratif de la commune, suivie de l'analyse financière établie par Monsieur Gontran DEPIERRE, Percepteur, il ressort que les dépenses de fonctionnement de la commune sont parfaitement maîtrisées, et même en diminution sur certains postes de gestion courante depuis plusieurs années.

Pour les recettes de fonctionnement, celles-ci restent stables alors même que les dotations de l'Etat continuent leurs baisses.

Affectation résultats 2017 commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la commune aux comptes suivants :

Fonctionnement

Résultat 2017 de l'exercice	+ 134 889.81 €
Résultats antérieurs reportés	+ 593 286.64 €

Résultats cumulés reportés	+ 728 176.45 €
Le besoin d'autofinancement s'élève à	124 517.91 €

Investissement

Résultat 2017	+ 127 364.11 €
Résultats antérieurs reportés	- 154 192.02 €

Résultats cumulés reportés compte R001	- 26 827.91 €

Vote du produit attendu 2018 de fiscalité locale

Madame Isabelle DUONG, Maire, propose au conseil municipal, au regard du bilan très positif dégagé sur le budget 2018, d'augmenter les taux d'imposition de 1 %, rappelant cependant que l'Etat augmente chaque année les bases prévisionnelles d'imposition en fonction de l'inflation.

	Taux Communal 2018		Taux National 2017		Taux Départemental 2017
Taxe Habitation	12.61 %		24.47 %		20.96 %
Taxe Foncière Bâti	17.05 %		21.00 %		27.52 %
Taxe Foncière Non Bâti	45.00 %		49.46 %		50.39 %
C.F.E.	16.72 %		26.29 %		Non connu

Madame le Maire tient à souligner au conseil municipal que les taux nationaux et départementaux sont beaucoup plus élevés que les taux communaux et que le taux de foncier non bâti restera encore à 45 % pour 2019 comme décidé par le conseil municipal en 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'inscription de ces nouveaux taux sur le budget communal 2018.

Indemnité de conseil 2018 trésorier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de porter sur le budget 2018 et les années suivantes les indemnités de conseil afférentes aux fonctions de Monsieur Gontran DEPIERRE, Trésorier.

Budget primitif commune 2018

Madame le Maire présente au conseil municipal les sommes allouées tant en dépenses qu'en recettes pour le budget 2018, validées auparavant par la commission municipale « Finances » et Monsieur le Trésorier en :

- Section Fonctionnement	1 466 748.54 €
- Section Investissement	395 417.91 €

Madame le Maire rappelle qu'un budget doit être sincère, équilibré et qu'il est préférable de sous estimer les recettes et de surestimer les dépenses.

Au vu de la bonne gestion de la commune, dont la capacité d'autofinancement est plus qu'appréciable puisque nettement supérieure à la moyenne, il ne sera pas nécessaire de recourir à un emprunt pour engager des investissements sur 2018.

Il ressort aussi que depuis dix années de mandature, aucun emprunt n'a été contracté. De plus, la renégociation des emprunts en 2017 a permis de réduire les taux des quatre emprunts contractés avant 2008 et qui se termineront au plus tard en 2031.

Pour l'attribution des subventions sur 2018, la préférence est donnée aux associations mannevillaises, la commission municipale "Subvention" propose au conseil municipal une inscription d'un montant de 10 500 € pour cette année pour tous les organismes et associations qui doivent en faire la demande auparavant avec un récapitulatif financier détaillé de l'année passée et future.

Le conseil municipal, suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'inscription des sommes proposées pour le budget 2018.

Investissements 2018

Madame Isabelle DUONG, Maire, donne le détail des principales dépenses d'investissements prévues pour 2018 à savoir :

* Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques "Futaie de Bonnebos", rue des "Longs champs"	51 500 €
* Remplacement des lanternes rue Charles Peguy	3 000 €
* Reprise de concessions cimetière	23 000 €
* Panneaux et plan du cimetière	1 000 €
* Habillage Ossuaire	2 500 €
* Travaux du city stade	90 740 €
* Aménagement paysager city stade parking Baquets	2 000 €

* Parking Cité des Baquets	30 900 €
* Curage mare avec clôture et portillon	6 000 €
* Prises de courants vestiaire football	1 000 €
* Habillage en ardoise mairie	3 500 €
* Travaux bassin de rétention hameau Bourdon avec clôture	10 000 €
* Trx raccordement réseaux électriques maisons individuelles	5 000 €
* Travaux signalisation et autres	3 000 €
* Acquisition nouveaux buts de football	3 500 €
* Matériel et outillage services techniques	2 000 €
* Matériel de bureau et informatique	2 000 €
* Mobilier	8 000 €

Les recettes principales à recevoir en investissement au budget 2018 seront :

La dotation d'équipement territoires ruraux (D.E.T.R.) à hauteur de 50 % H. T du montant des travaux pour la création du city stade de 90 740 €	45 370 €
Une aide de la CAF sur ce même projet de	5 900 €
Une somme attribuée par nos parlementaires	4 000 €
Le remboursement de la TVA sur 2016 de	29 500 €
Taxes aménagements sur permis de construire	9 000 €

Modification du tableau du Conseil Municipal

Madame Christelle LACHEVRE annonce au conseil municipal sa démission en tant qu'adjointe du fait de son nouvel emploi mais exprime sa volonté de rester en tant que conseillère municipale jusqu'à la fin du mandat.

Madame Christelle LACHEVRE va en informer immédiatement Monsieur le Préfet.

Madame le Maire remercie Madame Christelle LACHEVRE pour sa participation active pendant son mandat d'adjoint et demande au conseil municipal de revoir la liste des commissions municipales dont Madame Christelle LACHEVRE faisait partie à savoir :

Commission "Finances" Monsieur Patrick NUTTENS, Conseiller Municipal, propose sa candidature. Le conseil municipal accepte à l'unanimité sa nomination.

Commission "Cantine-Garderie" Madame Florence ROUXEL, Adjointe, qui fait déjà partie de cette commission en devient la responsable.

Délégué CNAS : Monsieur Hervé JOSQUIN, Adjoint, sera le nouveau délégué du CNAS pour représenter la commune.

Un membre pour la commission "Musée" reste à définir.

Motion soutien du Centre Hospitalier de la Risle

Madame le Maire donne lecture de la motion de soutien au Centre Hospitalier de la Risle non seulement pour conserver, mais aussi développer, moderniser et optimiser le fonctionnement du Centre Hospitalier de la Risle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette motion indispensable au devenir du bassin de vie de Pont-Audemer Val de Risle.

Convention médiation CDG27

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec le Centre de Gestion de l'Eure en tant que médiateur dans certains litiges opposant des agents publics à leur employeur.

Convention Siege programmation triennale 2018-2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de programmation triennale avec le SIEGE au bénéfice des villes urbaines de type B au titre des années 2018-2020.

Convention Orange propriété et gestion réseaux télécommunications

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention avec ORANGE régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications sur l'option B.

Convention enfouissement réseaux aériens Chemin de la Futaie de Bonnebos et rue des Longs Champs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de participation avec le SIEGE pour les opérations programmées sur l'exercice budgétaire de 2018 pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens du Chemin de la Futaie de Bonnebos ainsi que pour la rue des Longs Champs.

Adoption du régime Indemnitare R.I.F.S.E.E.P.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Eure a donné un avis favorable le 22 février à l'unanimité sur les critères d'attribution du nouveau régime indemnitaire proposés par la commune tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Ce nouveau régime indemnitaire se subsistera au 1er mai prochain à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Madame le Maire fixera par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce nouveau régime obligatoire.

Musée de la Résistance et de la Déportation

L'ouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation est prévue le dimanche 1er avril par Madame Sylvie BENARD qui arrête ensuite cette vacation.

Une offre d'emploi a été diffusée dans l'Eveil depuis deux semaines pour assurer cette permanence des dimanches et jours fériés de 14 H à 18 H ciblant des étudiants sans résultats.

Un appel à candidature plus large va être lancé pour pérenniser jusqu'au 30 septembre cette ouverture.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une étudiante non rémunérée interviendra deux semaines en avril afin de réaliser une communication sur la page facebook et wikipédia autour du musée. Cette stagiaire continuera l'inventaire de ce site et l'inscrira sur une base de données.

Par ailleurs, elle pourra assurer la permanence des 15 et 22 avril pour l'ouverture du musée moyennant rémunération.

Madame le Maire rappelle que ce travail servira au projet de redéfinition de la muséographie du musée de la Résistance et de la Déportation inscrit dans le contrat de ruralité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

De plus, Madame le Maire propose d'aider la Fondation de la Résistance, qui nous adresse gratuitement depuis plusieurs années un fascicule trimestriel d'informations diverses sur cette période dramatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser sur 2018 la somme de 100 € à cette fondation reconnue d'utilité publique.

Questions Diverses

Convention d'utilisation locaux scolaires Collège Louise Michel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer une convention pour utilisation des locaux scolaires du collège Louise Michel, en dehors des horaires scolaires, pour le vendredi 25 mai pour la soirée des collégiens.

Transfert compétences scolaires/périscolaires

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les activités périscolaires se terminent fin juin avec une reprise du temps scolaire de 4 jours par semaine à la rentrée prochaine.

Pour information, la tarification de la garderie est basée sur un tarif unique pour les douze communes et s'effectue sur le quotient familial.

La Société COSOLUCE, notre nouveau prestataire informatique depuis fin 2017, à l'identique pour les douze communes du canton de Pont Audemer, conformément au marché de mutualisation passé en 2017, a pu installer le logiciel pour la reprise des prélèvements automatiques de cantine et garderie pour avril 2018.

Fibre Optique

La fin des travaux pour la mise en service du haut débit est prévue par l'entreprise CIRCET fin mars avec une application pour juillet 2018 ce qui facilitera grandement les connexions internet.

Travaux Voirie

Une reprise des travaux de voirie rue des Bois de Fréville par la Société Le Foll est programmée.

Ruissellements

Vu la demande des Maires du canton, très sollicités par leurs concitoyens, au vu des inondations subies par nombre d'habitants de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle, celle-ci a décidé de recenser les événements et risques de ruissellement des eaux pluviales au moyen d'une fiche type afin d'établir une programmation de travaux sur le secteur pour remédier à cette problématique.

Eboulement falaise

Madame le Maire fait part au conseil municipal que le rapport d'expertise détaillé du B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) donne les différentes recommandations en matière de sécurisation de la falaise suite aux différents éboulements subis par certains résidents de Manneville depuis les fortes pluies de janvier dernier.

De ce fait, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a pris en amont un arrêté d'interdiction d'accéder aux jardins et passages sur quelques parcelles Route de Rouen avec balisage.

Ce phénomène a été constaté également sur Pont-Audemer qui devra prendre également des mesures de sécurisation.

Remerciements

Madame le Maire donne lecture des différents remerciements reçus pour des subventions qui seront octroyées en 2018.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 H 40 minutes.

